

Service d'Aide & d'Accompagnement à Domicile

SAAD

- Participer au maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une assistance ;
- Maintenir le lien social ;
- Apporter de l'aide dans les actes de la vie courante.
- Maintien de l'hygiène du logement, entretien du linge ;
- Aide au lever, au coucher et aux déplacements ;
- Aide aux repas (préparation/prise) ;
- Aide aux courses et aux déplacements extérieurs ;
- Assistance à la toilette (non médicalisée).



Les aides à domicile ont un rôle d'assistance, elles ne doivent pas se substituer à l'usager lorsqu'il peut encore faire seul, ni à sa famille.

- Les **personnes retraitées en perte d'autonomie**. Selon le degré d'autonomie, les usagers peuvent bénéficier d'une prise en charge, partielle ou totale, par leur caisse de retraite ou par le **Conseil Départemental** ;
- Les personnes sortant d'hospitalisation bénéficiant d'une prise en charge par leur mutuelle, leur assurance ou de leur caisse de retraite ;
- Les **personnes en situation de handicap**.
 - * **1 responsable : Sonia DULIEU**
 - * **1 responsable adjointe : Pauline PUGINIER**
- 2 référentes secteur : **Marion LAGRANGE et Marilyn CHAPOT**
- 55 aides à domicile.

Secteur Saint-Martory

- 2 référentes secteur : **Delphine MARTIN et Isabelle SAVELLI**
- 30 aides à domicile.
- Des interventions 7/7 jours entre 7h30 et 20h ;
- Les prestations des week-ends et jours fériés sont prescrites dans le plan d'aide du Conseil Départemental aux personnes les plus dépendantes et isolées.

FORMULAIRE APA

[Formulaire de demande d'APA \(110.72 Ko - pdf\)](#)

[Certificat médical de demande APA \(583.93 Ko - pdf\)](#)



[Plus d'informations sur le site du Conseil départemental](#)

